

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Arrêté du 1er juin 2024

**portant affectation à la mission « Aménagement des territoires, ville, logement, outre-mer »
du Contrôle général économique et financier**

NOR : ECOU2414911A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et
numérique,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L332-6 et R332-13 ;

Vu le décret n° 2021-1550 modifié portant statut particulier des administrateurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique
et financier ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du
Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 1973 relatif à la création d'une mission de contrôle économique et
financier auprès des organismes d'aménagement foncier et urbain, ensemble les arrêtés du
24 mai 2005 et du 11 décembre 2007 ayant modifié sa dénomination ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2010 portant suppression de la mission « Pétrole, chimie et
ressources minières » et modification de la dénomination et des attributions de missions du
service du contrôle général économique et financier, notamment son II ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2024 portant détachement de Madame Cécile COURAULT dans
l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe II) ;

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Cécile COURAULT, administratrice de l'Etat du deuxième grade détachée dans
l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe II), est affectée à la mission
« Aménagement des territoires, ville, logement, outre-mer » du Contrôle général économique et
financier, à compter du 1^{er} juin 2024.

A compter de la même date, Madame Cécile COURAULT est mise à disposition à temps partiel
auprès des missions du Contrôle général économique et financier près le Commissariat à

l'énergie atomique et aux énergies alternatives, et « EDF et autres organismes du secteur de l'énergie ».

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 1er juin 2024

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du Contrôle général économique et financier,
V. NATIVELLE